

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 24 septembre qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Dalila GHOUL, Éric ROUSSEL, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Pascale HOUZE, Lysiane DANTIN, Pascal OURDOUILLÉ, Chantal BOULET ;

Etaient absents excusés : MM Gérard COUSIN, Nicole COZETTE

Était absente : MM//////////

Avaient donné pouvoir : MM Gérard COUSIN à Colette FINET, Nicole COZETTE à Gérard MARECHAL

Présents : 26 Représentés : 2 Votants : 28

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 06 Juin 2019
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES

- 4) Commune : Indemnité de conseil au receveur,
- 5) Allocations scolaires 2019/2020
- 6) Admissions en non-valeur
- 7) Décision modificative n°2 Commune
- 8) Décision modificative n°2 Régie de transport
- 9) Convention pour l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

ADMINISTRATION

- 10) Dérogation au repos dominical année 2020
- 11) Modification du tableau des effectifs
- 12) Convention annuelle de partenariat 2019/2020 avec l'UFOLEP
- 13) Droit d'initiative.

1) Compte rendu du conseil municipal du 06 juin 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Marc HERNOUT est désigné secrétaire de séance

3) Communication du Maire :

A) A propos de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen :

Après ce nouvel accident industriel qui a frappé le jeudi 26 septembre 2019 l'usine chimique Lubrizol à Rouen, le député de Seine Maritime, Hubert Wulfranc estime que les leçons du 1^{er} accident de 2013 n'ont pas été tirées. Par ailleurs, alors que l'incendie s'est déclaré à 2H40, il s'insurge dans une lettre adressée aux deux préfets de Région Normandie et de Seine Maritime, contre le fait qu'aucune alerte n'a été communiquée aux Maires du secteur, afin de faire état de la situation et des préconisations à prendre pour protéger les populations.

Une transparence totale s'impose, en particulier à la direction de l'entreprise pour répondre à la colère et aux inquiétudes des habitants et des salariés. Une enquête doit s'ouvrir, dans l'urgence, pour apporter tous les éléments sur les causes de cet accident et ses conséquences en terme sanitaire et écologique pour les populations et territoires impactés...L'état doit pouvoir fournir notamment les résultats des analyses toxicologiques effectuées pendant l'incendie et durant la période à venir.

Certes, il ne faut pas dramatiser, mais cet accident n'est pas non plus à prendre à la légère. Il faut exiger des réponses scientifiques précises pour répondre aux vives inquiétudes de toute une région.

B) Lecture est faite de la lettre de remerciements du Président du Conseil Départemental de l'Aude pour la solidarité que notre commune a manifestée au département, dans le cadre des terribles inondations que l'Aude a connues le 15 octobre 2018.

C) Lecture est faite, en avant-première, de l'article que j'ai moi-même rédigé pour les Brèves municipales d'octobre, concernant le projet de démolition-reconstruction d'une nouvelle mairie, en lien avec la notion de patrimoine.

D) La 4^{ème} édition de la Fête du Rail se tiendra les 5 et 6 octobre. La Municipalité y est fortement impliquée, comme à chaque fois, mais en plus, cette année, elle aura son stand présentant les documents qui rappellent l'ensemble de nos services. Nous recueillerons également les signatures pour qu'ait lieu un référendum sur la privatisation ou non des aéroports de Paris. Enfin, nous organiserons sur place un concours de dessin pour les enfants de 4 à 12 ans sur le thème de la Fête du Rail. Nous avons besoins que les élus s'engagent, sur la base de créneaux horaires, afin de tenir le stand les 5 et 6 octobre de 10H à 18H.

E) Un groupe de travail, composé d'agents et d'élus s'est réuni pour organiser le Noël 2019 du personnel. Il aura donc lieu le vendredi 13 décembre à partir de 19 heures à la Maison de l'Enfance. Une invitation, avec coupon-réponse vous parviendra prochainement.

Colette FINET : Madame Sylvie PORQUET a fait un compte rendu de son voyage à Naleczow avec une photo.

Sylvie PORQUET : Je tenais à faire ce compte rendu puisqu'il est demandé à chaque voyage des élus. Nous étions trois, deux personnes du comité de jumelage et moi.

Colette FINET : Quelqu'un a-t-il des questions, des remarques ? Merci.

4) Commune : indemnité de conseil au receveur :

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accorder à Madame LACROIX Françoise, Comptable Public à la Trésorerie du grand Amiens et Amendes, l'indemnité de conseil 2019, pour un montant de 888.92€.
Adopté à l'unanimité.

5) Allocations scolaires 2019/2020 :

Sur la proposition de Madame le Maire,
Le Conseil municipal, après délibération décide :

De verser une allocation scolaire d'un montant de 42.00€ par élève à l'école maternelle Anne Frank, et à l'école maternelle Louis Prot, pour l'année scolaire 2019/2020.

Maternelle Anne Frank : 91 élèves x 42.00 = 3 822.00€

Maternelle Louis Prot : 125 élèves x 42.00 = 5 250.00€

De verser une allocation scolaire d'un montant de 57.00€ par élève à l'école primaire Paul Baroux et à l'école primaire André Mille pour l'année scolaire 2019/2020.

Ecole Paul Baroux : 169 élèves x 57.00€ = 9.633.00€

Ecole André Mille : 185 élèves x 57.00€ = 10 545.00€

Colette FINET : des remarques, des questions ?

Pascal OURDOUILLE : Pourquoi 3 euros sont-ils attribués au RASED ?

Colette FINET : Nous avons interrogé l'éducation nationale, même si on connaissait la réponse. Je trouve anormal que l'éducation nationale ne donne rien pour les RASED.

Le RASED ne fonctionne pas que sur Longueau, et la mairie de Longueau ne devrait pas supporter seule les frais de fonctionnement. Nous allons étudier la question, et voir si les communes concernées peuvent participer financièrement également.

Adopté à l'unanimité.

6) Admission en non-valeur :

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'admettre en non-valeur, les listes des titres présentés en créances éteintes ou en non-valeur, pour un montant respectif de 4 677.85€ et 1 613.82€.

Colette FINET : des remarques, des questions ?

Éric MAQUET : Monsieur Laszlo ou Madame le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur les années 2014, 2015 ,2016 ? Apportez-nous des précisions sur ces créances ?

Julien LASZLO : Une fois que les titres sont émis on ne peut plus rien faire. La trésorerie est la seule habilitée à effectuer des poursuites pour les impayés. Parfois pour les grosses sommes, elle intervient pour faire des prélèvements sur les salaires. Mais, pour les petites sommes elle ne peut pas faire grand-chose, dans la mesure où les poursuites ont un coût qui dépasse parfois la somme due. La créance sort du budget de la commune, mais ne s'éteint pas. La trésorerie a toujours la possibilité de réclamer la somme si la personne est solvable.

Colette FINET : d'autres remarques ?

Serge LEFEUVRE : Je pense que pour les créances éteintes, on pourrait relancer un peu plus, mais on est bloqué. Vous le voyez il y a trois fois 1500€ pour une société. Cette société a disparu, elle va se réimplanter ailleurs et recommencer.

Julien LASZLO : chaque année, on demande le listing des impayés au trésor public, et on passe de nombreuses heures à pointer les débiteurs afin de les alerter.

Colette FINET : Une année, j'avais essayé de prévenir les personnes pour que les dettes ne s'accumulent pas trop. Le trésorier de l'époque m'a tapé sur les doigts. Il a dit que ce n'était pas le travail de la commune mais celui de la perception. Si des relances étaient faites régulièrement, je pense que les familles n'auraient pas le couteau sous la gorge.

Adopté à l'unanimité.

7) Décision modificative n°2 Commune

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°2 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

Opération non individualisée :	
Article 2188	+ 5 000€
Opération Nouvelle mairie	
Article 2313	- 5 000€

Colette FINET : Il s'agit d'aménagement et d'achat pour raison médicale, que nous devons effectuer pour un agent. Nous avons sollicité le FIPHFP. Mais avant de recevoir une participation financière de cet organisme, il nous faut payer les factures. C'est la raison pour laquelle nous devons faire une décision modificative.

Éric MAQUET : Nous allions voter contre au départ. Mais nous nous sommes concertés, et étant donné les explications que vous venez d'apporter nous voterons pour.

Adopté à l'unanimité

8) Décision modificative n°2 régie de transport

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°2 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

Article 6155 Entretien et réparations	+ 4 500€
Article 616 Primes d'assurance	- 4 500€

Colette FINET : Il s'agit là de plusieurs réparations à faire sur notre bus municipal suite au comportement de l'un de nos chauffeurs. La ligne budgétaire « réparation » a explosé. Il y a donc nécessité de faire une décision modificative.

Éric MAQUET : Les révisions du bus ne sont pas faites ?

Colette FINET : Non il s'agit de réparations externes sur la carrosserie.

Pascal OURDOUILLE : Vous prenez sur le budget des primes d'assurances, et vous savez que vous allez payer moins cher cette année ?

Colette FINET : La prime d'assurance est payée, on peut donc prendre pour mettre sur le budget réparation.

Adopté à l'unanimité

9) Convention pour l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'effectuer en régie, la mise sous pli de la propagande électorale des 15 et 22 mars 2020.

Madame le Maire, à défaut, l'Adjoint délégué, est autorisée à intervenir à la convention pour l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020. Cela n'est possible que dans les communes de 2500 habitants et plus.

Pascal OURDOUILLE : Il y aura un secrétariat de commission de propagande ?

Colette FINET : oui oui

Pascal OURDOUILLE : qui sera chargé de recruter le personnel ?

Colette FINET : le Maire et son DGS

.....On mobilise combien de personnes à peu près ?

Julien LASZLO : Cela dépend du nombre de listes et de propagandes.

Adopté à l'unanimité

10) Dérogation au repos dominical :

Le conseil municipal, après délibération, fixe à huit le nombre de dérogations au repos dominical sur la commune, pour l'année 2020

Retient les dates suivantes :

28 janvier 2020

28 juin 2020

22 ET 29 novembre 2020

06, 13, 20, 27 décembre 2020.

Sollicite Monsieur le Président d'Amiens Métropole afin que l'EPCI délibère en conseil d'Amiens Métropole sur les nombres et dates retenus.

Éric MAQUET : Vous imaginez si l'ensemble du conseil municipal vote contre, comment va se positionner Amiens Métropole là-dessus ?

Colette FINET : toutes les communes de la métropole doivent se prononcer.

Serge LEFEUVRE : nous sommes obligés de nous aligner sur la métropole.

Colette FINET : Ce qui est plus dangereux, c'est que les magasins ouvrent le dimanche sans personnel. Demain, l'homme n'interviendra plus. Petit à petit on fera en sorte qu'il n'y ait plus de personnel. Si on faisait un référendum, je suis sûre que les gens seraient d'accord pour l'ouverture des magasins le dimanche.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Il faut savoir que sur Paris, il y a déjà des magasins comme ça, et que les nocturnes durent de plus en plus longtemps. Si on consulte la population, ils seront bien contents d'avoir les magasins ouverts le dimanche.

Serge LEFEUVRE : Il y a beaucoup d'employés qui ont de petits salaires, et travailler le dimanche permet de « mettre du beurre dans les épinards ».

Pascal OURDOUILLE : Ces personnes-là ne sont pas payées en conséquence du travail qu'elles font. Bien souvent le dimanche est payé comme un jour de semaine.

Éric MAQUET : on est bien d'accord et on pourrait en débattre pendant des heures.

Adopté par 24 voix pour, 03 voix contre et une abstention.

11) Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après délibération, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

CREATION :

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe au 01 octobre 2019

1 poste d'adjoint technique au 01 octobre 2019

1 poste de technicien au 1^{er} janvier 2020

1 poste d'animateur au 1^{er} janvier 2020

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35H au 1^{er} octobre 2019

SUPPRESSION DE POSTE :

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 33H

1 poste d'agent de maîtrise principal

1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Pascal OURDOUILLE : Il doit y avoir une erreur dans le libellé, parce que si on compte bien, pour moi cela fait trois créations de poste. Je parle de la suppression de poste.

Julien LASZLO : Non il n'y a pas d'erreur

Chantal BOULET : Concernant les deux employés de l'espace seniors, j'ai appris qu'avant ils étaient rattachés au CCAS, et maintenant ils sont rattachés à la Mairie

Colette FINET : Non c'est l'inverse. C'est un simple rattachement administratif.

Pascal OURDOUILLE : le poste d'auxiliaire de puériculture c'est une création ou un remplacement ?

Colette FINET : c'est un agent qui était en CDD qui a passé le concours et que nous avons stagiairisé.

Adopté à l'unanimité.

12) Convention annuelle de partenariat 2019/2020 avec l'UFOLEP

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter la convention annuelle de partenariat avec l'U.F.O.L.E.P pour la période du 15 septembre 2019 au 30 juin 2020.

Une subvention d'un montant de 600€ représentant la contribution financière de la commune sera versée à l'association. La dépense sera prélevée sur l'article 611 du budget.

Adopté à l'unanimité

Marc HERNOUT : concernant le sport, je rappelle qu'à la maison des seniors il y a un atelier marche qui fonctionne le lundi de 13H30 à 16H, et un atelier équilibre qui lui a lieu le vendredi de 14H30 à 15H30.

D'autre part, toujours concernant le sport gratuit, des activités encadrées par un éducateur sportif, ont lieu le mardi de 14 à 16h avec la marche nordique et le jeudi de 16h à 17h avec le fitness.

Je tiens à remercier les personnes qui ont participé au Forum des associations du 31 août, tant les élus que les associations sportives et culturelles.

Merci aussi aux personnes qui ont participé à la randonnée pédestre du 15 septembre sous un beau soleil. Nous sommes allés aux hortillonnages.

J'ai la confirmation que le cyclo-cross va être reconduit en début d'année.

Un cross-country va être organisé par une association sportive du CHU au mois de décembre 2020 au parc des sports.

13) Questions diverses :

Éric MAQUET : une question concernant le SDF sur la commune. Je sais bien que c'est difficile, mais je pense que vous avez pris des mesures avec les différents acteurs ?

J'ai entendu qu'il y avait eu des masturbations devant des jeunes femmes. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de ça.

Serge LEFEUVRE : Tout ce que je peux vous dire c'est que quelqu'un de notre groupe a voulu s'en charger, mais on ne peut pas aider cette personne-là, il ne veut pas être aidé. On lui a donné à manger, proposer des vêtements et il envoie balader tout le monde. Il ne veut pas aller au 115.

Pascal OURDOUILLE : Sauf qu'il a quand même des troubles psychiatriques, il parle tout seul, il a des déviances un peu hallucinatoires, c'est dangereux de le laisser.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Je pense qu'un signalement a été fait parce qu'il est connu aussi par le Département. Le problème avec le SAMU Social c'est que si nous passons en période grand froid, il sera transporté ailleurs.

Colette FINET : Nos services du CCAS sont venus discuter avec lui etc...Il n'y a rien à faire, il ne veut pas, il ne veut rien, quand on lui donne un sandwich il le jette à la poubelle. C'est compliqué.

Julien LASZLO : Le Maire a la possibilité de faire une procédure d'internement. Mais il faut que des plaintes soient déposées, c'est la première chose que la police demandera, et il faut mobiliser un psychiatre...il n'a pas le comportement de Monsieur tout le monde, mais il n'a rien fait de mal.

Chantal BOULET : il a fallu 17 plaintes pour que la police vienne chercher le SDF qui dormait dans une cabane de jardin à laquelle il a mis le feu.

Fin de la séance à 22 heures

Le secrétaire de séance,
M.HERNOUT